

Objet

Consultation du Parc national des Cévennes
pour le marché de suivi mycologique des
forêts du Sapet et du Bois Noir (48)

Suivi par

Martine BOURGADE

☎ 04.66.49.53.38

Référence émetteur SG/MB/2019

Date

Florac-Trois Rivières, le

Monsieur,

Je vous adresse ce courrier dans le cadre de la consultation lancée par l'établissement public du Parc national des Cévennes, également en ligne sur le site Internet de l'établissement, portant sur le suivi mycologique de deux forêts de l'établissement public du Parc national des Cévennes : le Sapet et le Bois Noir.

Ce marché public est un marché de prestations intellectuelles, passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2113-4 à 6 (pour les tranches optionnelles) du code de la commande publique. Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

La durée du marché est fixée à 28 mois à compter de sa date de notification.

Les offres devront être transmises au Secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception,
- soit déposées contre récépissé.

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Marché n°2019/PNC/MAPA/11 : « Suivi mycologique des forêts du Sapet et du Bois Noir »** ».

La date limite de réception des offres est fixée au **6 septembre avant 17 h 30**.

Les dossiers qui seraient remis (l'avis de réception faisant foi) ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

Les offres devront contenir :

- ☐ l'acte d'engagement (ATTR11) et son annexe financière (détail descriptif et estimatif et/ou bordereau des prix, le cas échéant), dûment complétés et signés ;
- ☐ la lettre de candidature (DC1) dûment complétée ;
- ☐ la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et les documents justificatifs demandés ;
- ☐ les autres pièces du marché datées et signées ;



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax : +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

- ☐ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☐ un RIB ou RIP ;
- ☐ un mémoire technique détaillant et produisant :
 - ✚ une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
 - ✚ la politique de développement durable et d'éco responsabilité de l'entreprise,
 - ✚ les moyens humains et matériels affectés à la mission,
 - ✚ les CV des intervenants envisagés, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent,
 - ✚ une description du protocole, de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des charges,
 - ✚ toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées,

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	35
2- Qualité des prestations	55
3- Approche environnementale de l'entreprise	10

Les offres financières seront comparées sur la base du détail descriptif estimatif fourni. Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre examinée)

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- ☐ Références sur des projets similaires : 7/10
- ☐ Protocole et méthodologie proposés, organisation et mise en œuvre (effectifs, nombre d'heures, moyens techniques et nombre de placettes PSDRF inventoriées) : 3/10

La prise en compte du développement durable est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- ☐ Références attestant d'une politique de développement durable de la structure éventuellement attestée par une certification : 5/10
- ☐ Nombre de kilogrammes de carbone relâchés dans l'atmosphère, engendrés par les déplacements en véhicules à moteur lors de la mission (5/10)

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 35% + note critère n°2 x 55% + note critère n°3 x 10%.

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions, ou sous détails des prix ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre ayant obtenue la meilleure note, calculée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai de **10 jours** imparti par le pouvoir adjudicateur.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.



Parc national des Cévennes

Pour tout renseignement complémentaire administratif concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

- Correspondante administrative

Mme Martine BOURGADE

☎ : 04.66.49.53.38

✉ : bourgade.martinei@cevennes-parcnational.fr

- Correspondant technique

M Hervé CAROFF

☎ : 04.66.49.53.31

☎ : 06.99.76.71.99

✉ : hervé.caroff@cevennes-parcnational.fr

La personne responsable de la procédure du marché est Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale, celine.billault@cevennes-parcnational.fr

Vous remerciant par avance de votre réponse à notre consultation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice,

Anne LEGILE

Pièces jointes : acte d'engagement, lettre de candidature, déclaration du candidat, cahier des charges.



Parc national des Cévennes